

# AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES (AGPM)

## REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

### PROJET DE CONSTRUCTION DE ROUTES DU CENTRE-OUEST EN COTE D'IVOIRE

#### Accords de prêts N° 2IVC-0045 et 2IVC-0046

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un montant de 83 500 000 euros de la Banque Islamique de Développement sous forme de financement istisna'a (accord n°2IVC-0045) et de service Ijarah (accord N°2IVC-0046) pour financer le projet de construction de routes du centre-ouest en Côte d'Ivoire.

Les objectifs principaux du projet sont de contribuer au développement économique et social de la région centre-ouest, dont l'activité principale repose sur les cultures de rentes (café et cacao) et sur l'exploitation de l'or et d'autres métaux. Un autre objectif du projet au plan international est l'intégration régionale entre la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone.

Le projet consiste en la mise à niveau des sections routières existantes (Toulepleu-Zouan Hounien, 45 kilomètres et Séguéla –Mankono, 55 kilomètres) qui sont d'une longueur total de 100 km en les faisant passer de l'état de pistes en terre /latérite à un niveau supérieur de routes modernes bitumées.

Entre autres principaux résultats escomptés du projet, on peut citer le désenclavement de plusieurs localités situées le long des sections routières et la réduction de plus de 50% des coûts annuels d'exploitation des véhicules. Ces coûts devraient baisser de 4 500 Francs par véhicule /km en 2015 à 1500 Francs CFA par véhicule/km à l'horizon 2020. Il y aura aussi une réduction de plus de 60% de la durée du voyage sur ces deux sections routières qui devrait baisser de 1,5 heure à environ 30 minutes.

Le projet comprendra les volets suivants:

✓ **Volet 1 : Travaux de génie civil:** ce volet comprend la construction de nouvelles routes d'une longueur totale de 100 km (Toulepleu-Zouan-Hounien, 45 km et Seguela-Mankono, 55 km). Cela induit les travaux de terrassement, construction de chaussées, des travaux de drainage, sécurité routière, construction de ponts, mise en œuvre de mesures environnementales et autres dispositifs y relatifs tels que construction de sections routières urbaines, éclairage public et stations de pesage. La structure adoptée pour la route est la suivante : i) 5 centimètres de béton bitumineux pour la couche de roulement, ii) 15 centimètres de matériaux concassés pour la couche de base, iii) 18 centimètres de matériaux latéritiques stabilisés au ciment pour la couche de fondation. Les caractéristiques géométriques des routes se résument comme suit : i) la vitesse de circulation de référence est de 80 km/h, ii) 7.40 mètres de chaussée et 1.5 mètres d'accotement sur chaque côté. Lorsque la route traverse des villages ou zones peuplées, l'accotement est porté à 2. 00 mètres sur chaque côté.

✓ **Volet 2 : Travaux auxiliaires** Ces travaux comprennent : i) la construction d'une route secondaire reliant la frontière libérienne (3 kilomètres) , ii) des routes urbaines

primaires (3 kilomètres) dans les villes traversées par le projet, iii) la construction de murs pour la sécurité de 7 écoles et de 11 centres de santé situés sur les routes, iv) la construction de 8 marchés et de 8 aires de parkings pour permettre aux autorités locales d'avoir des ressources qui seront allouées à l'entretien des infrastructures, v) la construction de 14 points d'eau et la réhabilitation de 5 écoles et de 6 structures de santé. Il s'y ajoute la construction de bâtiment devant abriter les sièges régionaux de l'AGEROUTE dans les villes de Daloa pour le suivi et la mise en œuvre du programme d'entretien routier dans la région du Centre-Ouest. La définition de ce volet du projet a été faite selon une approche participative impliquant les autorités locales des différents districts et sous-districts.

✓ **Volets 3 : Prestations de consultance :** Un consultant sera recruté pour assister l'organe d'exécution durant la période pré-contrat et superviser la mise en œuvre physique du projet. La supervision s'étend à toutes les tâches nécessaires pour le respect de l'ensemble des spécifications techniques durant la phase de construction et pour surveiller les travaux de près afin de déceler toute déviation de l'entrepreneur par rapport aux spécifications définies dans le contrat. L'équipe devant accompagner le consultant comprendra, entre autres, un expert en matière de sécurité routière afin de s'assurer que toutes les mesures de sécurité routière proposées à la phase conception sont appropriées et qu'elles sont mises en œuvre de manière correcte.

✓ **Volet 4 : Appui à l'Unité de Gestion du Projet(UGP) :** L'appui à l'Unité de Gestion du Projet(UGP) couvre le fonctionnement de l'équipe chargée de la gestion du projet dont un spécialiste en matière de sécurité routière et l'acquisition de matériel de bureau et de mobilier, la formation, l'achat de trois(3) véhicules, la connexion internet et les frais divers.

✓ **Volet 5 : Atelier de démarrage et visite de familiarisation:** ce volet comprend les dépenses liées à l'organisation d'un atelier de démarrage du projet et d'une visite de familiarisation au siège de la BID, à l'intention des membres choisis de l'UGP et de l'organe d'exécution du projet.

✓ **Volet 6 : Audit du projet.** Il inclut la vérification des états financiers et des décomptes du projet ainsi que l'utilisation des allocations budgétaires, le compte spécial et les autres aspects financiers par un cabinet d'audit financier local indépendant, qualifié et justifiant d'une expérience avérée.

✓ **Volet 7 : Acquisition de terrains :** Ce volet inclut l'acquisition de terrains nécessaires pour le droit de passage et d'autres propriétés nécessaires à la réalisation du projet. Il inclut aussi tous les travaux de réinstallation. Le projet suivra principalement l'alignement de la route en terre existante. Le gouvernement a déjà créé une commission chargée de l'acquisition de terrains.

Les acquisitions de Biens et de Travaux seront effectuées conformément aux Directives pour la Passation des marchés financés par la Banque Islamique de Développement (édition de mai 2009 révisée en février 2012). Les marchés de services de consultants

seront passés conformément aux Directives pour l'Utilisation des Consultants dans le cadre de projets financés par la Banque Islamique de Développement (édition de mai 2009 révisée en février 2012).

#### **Marchés de Biens:**

L'acquisition des équipements informatiques, du mobilier de bureau pour l'Unité de Gestion du projet ainsi que les véhicules tout terrain (4x4) se fera sur la base d'une consultation des fournisseurs locaux, telles que définies dans les directives de la banque pour l'acquisition des biens et services.

#### **Marchés de Travaux :**

La passation des marchés de travaux de génie civil (construction des nouvelles routes d'une longueur totale de 100 km (Toulepleu-Zouan-Hounien, 45 km et Seguela-Mankono, 55 km)) et les travaux auxiliaires sera effectuée par appel d'offres international limité aux pays membres de la BID après pré-qualification.

#### **Sélection de Consultants :**

La sélection des consultants pour les études et la surveillance des travaux de génie civil (construction des nouvelles routes d'une longueur totale de 100 km (Toulepleu-Zouan-Hounien, 45 km) et Seguela-Mankono, 55 km) et des travaux auxiliaires se fera sur la base d'une restriction des bureaux de consultants ressortissants des *pays membres de la BID* après manifestation d'intérêt, selon la méthode basée sur la qualité et le coût, telles que définies dans les Directives de la banque.

Les services d'audits seront acquis par voie d'une liste restreinte des bureaux d'audit nationaux sur la base de la méthode de sélection la moins coûteuse, telle que définie dans les directives de la Banque.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des renseignements supplémentaires et doivent confirmer leur intérêt par écrit auprès de :

**Monsieur le Directeur Général de l'AGERROUTE**

**Bouaké Fofana**

**AGERROUTE**

**Avenue Terrasons de Fougères au Plateau, Immeuble AGERROUTE 3<sup>ème</sup> étage**

**08 BP 2604 Abidjan Côte d'Ivoire**

**Numéro de téléphone : (225) 20 25 10 00 / 20 25 14 82**

**Fax: (225) 20 25 10 23**

**Site web : [www.ageroute.ci](http://www.ageroute.ci)**

**Email : [ageroute@ageroute.ci](mailto:ageroute@ageroute.ci) / [bofofana@ageroute.ci](mailto:bofofana@ageroute.ci) / [meitevafing@yahoo.fr](mailto:meitevafing@yahoo.fr)**

**Veillez noter** que les candidats soumissionnaires souhaitant obtenir des renseignements supplémentaires sur les acquisitions en cause ou sur le projet en général doivent, sauf mention contraire, prendre contact avec l'organisme en charge du projet et non la BID.